

# Fiche argumentaire : Paradis fiscal

---

*Lutter contre l'exil fiscal*

## 1. Un paradis fiscal, évasion fiscale et activités criminelles<sup>1</sup>

Les scandales récents sur l'évasion fiscale sont symptomatiques de la situation actuelle : HSBC, UBS, ou le LuxLeaks, à chaque fois la logique de compétition et de concurrence fiscale est à l'œuvre. Les sociétés libérales ne sont pas fondées sur les principes de solidarité et de coopération mais sur une logique de recherche de l'intérêt individuel et de la maximisation de l'utilité. La fiscalité est perçue comme une contrainte dans un monde où la compétitivité doit permettre une meilleure efficacité économique et sociale. Des territoires entiers ont bâti leur richesse en mettant en place des législations accomodantes sur le plan fiscal.

Un paradis fiscal est « *un territoire, un Etat, des zones plus ou moins autonomes politiquement et économiquement d'Etats plus importants, qui se caractérisent par un système fiscal particulièrement favorable aux revenus et aux patrimoines des résidents et des non résidents* ». Il est caractérisé par : la confidentialité, le secret (opacité, secret bancaire...) et l'impunité judiciaire.

Les paradis fiscaux se sont développés avec la libéralisation financière et la libre circulation des capitaux, il est possible en un seul clic de transférer des sommes d'argent d'une place à une autre de façon opaque avec la constitution de sociétés écrans.

### Les conséquences :

- **Ils assèchent les finances publiques**, pour la France : 590 milliards d'euros de contribuables français et d'entreprises françaises seraient dans les paradis fiscaux soit un manque à gagner au bas mot de 30 milliards d'euros pour le budget français ;
- **Ils sont sources d'instabilité financière** : pour plusieurs raisons : (i) par l'opacité du fonctionnement de certains marchés, soit par les produits qui y sont négociés (produits « dérivés » de plus en plus complexes), soit par l'absence de cadre organisé et transparent, soit encore par l'absence d'une instance de régulation. (ii) Par l'absence ou l'insuffisance de la régulation financière, qui devrait imposer le respect de règles prudentielles (par exemple le respect d'un ratio minimum de fonds propres dans le passif d'un établissement financier). (iii) Par l'existence de masses financières considérables et très mobiles : leur déplacement rapide d'une place à l'autre dans un but de spéculation est évidemment une source d'instabilité financière pour la planète toute entière surtout si ces capitaux n'ont pas d'existence légale.
- **Ils sont une boîte noire pour la criminalité** : avec la logique du secret et de l'opacité, une criminalité financière s'est développée : corruption, blanchiment d'argent...

## 2. Les banques comme acteurs

En 2015, BNP, avec ses filiales aux îles Caïmans, déclare réaliser 26 millions d'euros de chiffre d'affaires, sans même avoir un seul salarié sur place ! Les banques sont au cœur de l'évasion fiscale et participent activement à la prospérité des paradis fiscaux.

Quelques chiffres officiels (rapport 2014 du collectif stop-paradis fiscaux):

---

<sup>1</sup> Cette fiche est complémentaire de celles consacrées aux banques et à la fiscalité.

- Plus d'un tiers des filiales étrangères des banques françaises sont situées dans des territoires opaques (2014) ;
- 26 % de l'activité internationale des banques est générée depuis des pays « paradisiaques » soit un montant total de 13.7 milliards d'euros ;
- Des salariés offshore en moyenne 2 fois plus productifs que les autres ;
- Les 5 plus grandes banques françaises détiennent dans les Caïmans au total plus d'une quinzaine de filiales mais aucune n'y a d'employés.

Les banques sont donc en première ligne, en effet, les scandales se multiplient :

- HSBC Private bank est suspectée d'avoir incité 3 000 contribuables français à frauder le fisc pour 4 milliards de dollars.
- Le Crédit Mutuel-CIC est suspecté de blanchiment d'argent : une de ses filiales la Pasche bank à Monaco était très peu regardante sur l'origine des fonds avec des « *dépôts d'espèces fréquents sans le moindre justificatifs allant de 10 000 à plus de 400 000 euros, transferts douteux vers des sociétés offshore, comptes actifs seulement trois semaines...* » (livre noir des banques, p. 209)
- BNP Paribas n'est pas en reste à Monaco avec des transferts de chèques via l'Afrique pour échapper au fisc...
- Et les Etats : le Luxembourg qui a mis en place un système de législation pour attirer les sièges sociaux des grandes multinationales par des arrangements contractuels officieux.

### 3. Comment lutter ?

Les Etats-Unis ont mis en place une législation ambitieuse, le FATCA en 2010. Les banques étrangères doivent livrer à l'administration fiscale US les informations détaillées sur les dépôts de leurs clients américains ou imposables aux US pour les comptes supérieurs à 50 000 dollars, dans le cas contraire, les banques peuvent être condamnées à une retenue de 30% des revenus de leurs activités aux USA : 77 000 banques se sont engagées, et les Etats aussi. A quand un Facta européen ?

Il faut donc (source : attac, collectifs stop-paradis fiscaux et alternatives éco) :

- **Instaurer un mécanisme d'échanges automatiques d'informations pour les administrations fiscales ;**
- **Donner les moyens de lutter contre l'exode fiscal ;**
- **Présenter chaque année aux parlements nationaux un bilan public du résultat de la lutte contre la fraude fiscale internationale ;**
- **Sanctionner les auteurs de fraudes**
- **Mettre en place un reporting banque par banque pour une présentation de toutes leurs activités filiales par filiales.** Ce qui est en place en France pour la première fois depuis 2014.
- **Retirer les garanties :** les gouvernements qui ont apporté leur garantie aux dépôts des particuliers auprès des banques pourraient préciser que la garantie ne concerne pas les dépôts réalisés dans les filiales situées dans les paradis fiscaux. L'île de Man, Jersey, Guernesey, etc. n'ont pas les reins financiers assez solides pour apporter ce genre de garanties.
- **Une directive sur le « prix de transfert » :** Il faut relancer la directive européenne sur les « prix de transfert », c'est-à-dire les prix auxquels les multinationales s'échangent des biens et services, souvent utilisés pour faire apparaître les profits sur les territoires les moins taxés. Elle consiste à établir une base fiscale consolidée au niveau européen. Les profits des firmes seraient taxés en une seule fois, et le produit de la taxe redistribué entre les différents pays d'implantation selon des critères à déterminer (quantité de capital investi, chiffre d'affaires...), comme c'est le cas aux Etats-Unis ou au Canada.